

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2010

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN

Excusés : Henriette DUPINET et Jean-Marc NEGRIER, qui assiste à l'assemblée générale de l'office de tourisme, a donné pouvoir au maire, et arrive à 22 heures

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Convention avec Véolia pour le recouvrement de la redevance d'assainissement :

Suite au renouvellement du contrat d'affermage du marché d'eau potable du SIDEPA à Véolia, ce dernier a revu ses conditions pour le recouvrement de la redevance d'assainissement. En effet, cette opération représente pour cette société un certain coût, qui est estimé à 2.40 euros par an et par foyer, soit un total de plus de 300 €. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à Véolia, et autorise le maire à signer la convention avec celui-ci. Le coût de cette opération sera affecté au budget assainissement et l'actualisation de la redevance assainissement sera étudiée lors d'un prochain conseil, afin de répercuter ce coût à l'usager. Actuellement le montant de la redevance est fixé à 70 euros, plus 1.05 euros par mètre cube d'eau consommée, soit pour un foyer consommant 65 m³, une somme annuelle d'environ 140 euros. Nous avons par ailleurs fixé un forfait de 140 euros pour les foyers ayant une consommation anormalement basse ou n'ayant pas de compteur (délibération du 20 mars 2009). Le budget assainissement laisse un déficit en fonctionnement assez chronique : 3500 € en 2009, 3100 € en 2008. Pour 2010, les travaux du Maubert vont engendrer une recette supplémentaire, mais un coût de fonctionnement aussi. Dans l'absolu, il faudrait 4000 euros de recettes supplémentaires sur ce budget, ce qui représenterait une augmentation sensible.

D'autre part, en ce qui concerne Véolia, lors du renouvellement du contrat d'affermage, il a été décidé que les collectivités paieraient dorénavant un abonnement pour chaque compteur, ce qui n'était pas le cas précédemment. Selon les simulations, à consommation constante, le coût pour Blanzac passerait de 645 à 1566 euros par an.

Ventes de terrains :

Deux demandes d'achat de terrains sont parvenues, l'une au Chablard, l'autre au Maubert. Lors du conseil du 30 mars dernier une demande concernant l'acquisition d'une portion de chemin rural à Puy Plat avait été examinée. Compte tenu que d'autres demandes sont en gestation, le conseil décide à l'unanimité de donner un accord de principe à ces demandes, et souhaite attendre que les autres dossiers soient parvenus afin de pouvoir déterminer un prix de vente, sachant que le coût de l'enquête publique pourra être répercuté sur l'ensemble des demandes.

Numérisation du cadastre, carte communale :

Mme Guilbert, qui devait refaire notre carte communale est disparue assez brutalement. Mme Luchevici du cabinet Attec-Aventis a repris en urgence les dossiers en cours, mais pour Blanzac, elle n'avait pratiquement aucun élément. Compte tenu que notre dossier est un peu particulier dans la mesure où il a été effectué sans cadastre numérisé, un nouveau devis est en cours d'établissement. Sur ce plan de la numérisation, nous avons également un souci majeur, dans la mesure où le cabinet chargé du dossier, et dont le devis avait été accepté en décembre 2008, ne fait plus ce genre d'opération, ce sans nous avoir prévenu. Deux nouvelles propositions nous sont parvenues, et devant le caractère d'urgence, le devis du cabinet Actium, a été retenu. La proposition est en effet très intéressante, dans la mesure où un logiciel de cartographie est fourni, ce qui permet, outre les données cadastrales d'exploiter les données concernant les réseaux, ou les points de défense incendie par exemple, ce sur une seule et même carte. Les travaux seront réalisés sous une dizaine de semaines.

Présentation des l'avant projet pour la route de Gattebourg et du lotissement du Bourg :

L'ADAC nous a présenté un avant-projet d'aménagement pour la route de Gattebourg, avec deux variantes, afin de sécuriser cette route. Les montants estimatifs des travaux apparaissent extrêmement coûteux pour cette opération, même si l'une des solutions proposées semble intéressante. Le conseil municipal souhaite avoir une vision plus globale de ces travaux, et juge nécessaire d'envisager une

opération moins onéreuse. Cette opération pourra bénéficier d'une aide dans le cadre des amendes de police.

Mr Gehl a effectué le levé topographique de la parcelle communale, et a élaboré une esquisse de ce que pourrait être le futur lotissement qui pourrait être composé de six lots. Le conseil municipal souhaite poursuivre ce dossier, en préservant des espaces verts, notamment coté sud du terrain, ce afin que les futures habitations puissent profiter de l'ensoleillement naturel.

Indemnité de conseil et de budget du trésorier :

Comme tous les ans le, trésorier, nous sollicite pour une indemnité de conseil et de budget. Pour l'année 2010, celle-ci s'élève à 45.73 € d'indemnité de budget et 356.95 d'indemnité de conseil. Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Modification du régime indemnitaire des agents :

Nous avons pris une délibération en décembre 2009 pour appliquer le régime des indemnités d'exercice aux agents communaux. Cette délibération est applicable aux catégories de personnel désignés, et la nomination de la secrétaire au grade de rédacteur nécessite de modifier en conséquence cette délibération. Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Demandes de subventions :

Compte tenu des demandes nouvelles qui sont parvenues, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ANACR : 40 euros, montant en baisse, compte tenu du travail de secrétariat effectué pour cette association.

Prévention routière : 56 euros

Horizon Limousin : 100 euros pour la mise en place du nouveau service de transport des personnes.

Ecole Sainte Marie : 10 euros, après relance de leur demande.

Questions diverses :

Bulletin : La date de remise des articles est fixée au 5 juin. La distribution est programmée fin juin.

La DDT a proposé une convention pour un groupement de commandes pour le marché de diagnostic d'accessibilité de la voirie et des ERP. Compte tenu que la commune est quasiment aux normes, excepté les WC publics, pour lesquels nous pourrions envisager des travaux à l'avenir, ce marché présente peu d'intérêt. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Fonctionnement du tennis : L'auberge ne souhaite plus remettre les clés du tennis, ce qui fait que celles-ci sont seulement disponibles au secrétariat pendant les heures d'ouverture. Il est décidé de remplacer la serrure par un cadenas à code, afin de permettre notamment l'accès des utilisateurs le weekend. Il est entendu que le code sera modifié périodiquement.

Une réunion préparatoire à la fête du 14 juillet est programmée le lundi 7 juin à 20 heures, avec les associations de la commune.

Eco-points : leur déplacement est envisagé entre le cimetière et le bas du Bourg, sur l'accotement, si le syndicat donne son accord.

Logement : Le logement du haut sera disponible à la location à partir du 6 juillet, les locataires ayant donné leur congé pour cause de mutation.

Nomination d'un suppléant commission finances appel d'offres : La sous-préfecture nous précise qu'il est nécessaire d'avoir 3 titulaires et 3 suppléants dans cette commission. Après la démission de Sammantha LEBRAUD, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Denis DERVIN suppléant.

Point sur la numérotation : La pose des numéros est faite dans le Bourg, à Gattebourg et dans les 3 grands villages. Nous attendons les panneaux pour poursuivre sur le reste de la commune, cette opération sera normalement finalisée fin juin.

Date du prochain conseil :

Aucune date n'est fixée, celle-ci sera notamment déterminée en fonction de l'évolution de la carte communale.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 35.